Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Convocation du 21 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
EPAGE DU BASSIN DU LOING

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :	
- En exercice	39
- présents	28
- pouvoirs	1

Nombre de voix :	274
- Pour	227
- Dont pouvoirs	3
- Contre	0
- Abstention	0

EPCI	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS		NB DE VOIX
CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Mme SABATIER Véronique	X	M. GANDON Jean-Charles		3
	Mme ROUSSEAU Catherine	X	Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude		3
CA MONTARGOISE ET DES RIVES DU LOING	M. SABLIER Dimitri	X	M. PALIX Lilian		13
	M. PICARD Didier	X	Mme LEFEVRE Charline		13
	M. CHARPENTIER Damien	X	M. CHAUMERON Christian		13
	M. POINTLANE Serge	EXC	Mme DE LAPORTE Hélène		13
	M. DUPORT Jean-François	X	M. LETELLIER Vincent		13
CC BERRY LOIRE PUISAYE	M. GEOFFRENET Dominique		Mme PARMISARI Christine		1
	M. LECHAUVE Michel		M. Vincent GITTON		1
CC CANAUX ET FORETS EN GATINAIS	M. DE WILDE Florent	X	M. MARTIN Armand		9
	M. LETORT Alain	X	M. BOSCARDIN Yves		9
	M. CARRAT Rémy	X	M. JOBET Yohan		9
CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	M. PARE Alexandre		M. TOUZET Thierry		7
	M. GAUDY Christophe	X	M. DELAGARDE Christian	X	7
	M. CHEVALIER Jean-Luc	X	M. HARAULT Fabien		6
CC DE L'AILLANTAIS	M. DUMEZ Patrick		Mme MULLER Valérie	X	1
CC DE L'YONNE NORD	M. LEGAC Jacques		Mme COUTURE-ESQUERRE Séverine		1
CC DE PUISAYE FORTERRE	M. MASSE Jean	X	M. PAURON Eric		10
	M. MILLOT Claude	EXC	M. THURET Alain	X	9
CC DES LOGES	Mme PREVOST Sylvie	EXC	M. DE LA ROCHEFOUCAULD Philibert		2
	Mme HEBERT Françoise		M. DERNY Henry	X	1
CC DES QUATRE VALLEES	M. FACY Joël	X	Mme RODRIGUEZ Karine	X	9
	M. FRISCH Daniel	X	Mme LEFEUVRE Evelyne	X	9
CC DU GATINAIS EN BOURGOGNE	M. MILACHON Marcel	X	M. ALLIOT Jean-François		6
	Mme ROGER Estelle	X	Mme DOUBLET Bernadette		6
CC DU JOVINIEN	M. MIGNON Didier		M. SATURNIN Alain		1
CC DU PAYS DE MONTEREAU	M. LAVAUX Pierre-Emmanuel		M. LECOSNIER Sylvain		7
	M. ROY Yves	X	Mme GARREAU Isoline		7
CC DU PAYS DE NEMOURS	Mme LACROUTE Valérie	X	M. THERIAL Jean-Jacques		10
	M. REMOND Thierry	X	M. LABELLE Maxime		9
CC DU PITHIVERAIS GATINAIS	M. LEGENDRE Joël		M. BOUTEILLE Erick		5
	M. BAUER Christophe	X	M. DELMAS Flavien		5
CC GATINAIS VAL DE LOING	M. POMMIER Pascal	X	M. HYEST Jean-Jacques		9
	M. GILBERT Fabrice		M. BAUDOUIN Frédéric		9
CC GIENNOISES	M. MOREL Olivier	Po à R.BICHON	M. PRESSOIR Cyrille		3
	M. BICHON Rémi	X	M. DOS SANTOS Joël		3
CC MORET SEINE ET LOING	M. ZAKEOSSIAN Dikran	X	Mme HALLEUR ECHAROUX Leslie		11
	Mme LAMOTTE Mélanie	X	M. COLAS Stéphane	X	11
	M. BELLIOT Jean-Claude	X	M. GUIMARD Jean-François		10
CLE DU SAGE NAPPE DE BEAUCE	Mme BEVIERE Monique				0

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE

DELIBERATION N° 2026-30-D	**ACQUISITION DE ZONES HUMIDES SUR L'HUILLARD, L'ORVANNE ET L'OUANNE**

Monsieur le Président rappelle qu'une stratégie foncière est en cours de déploiement à l'échelle du territoire de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Plusieurs secteurs sont déjà en cours d'acquisition sur les vallées de l'Ouanne, du Lunain, de l'Orvanne, du Fusin, du Huillard et des Ardouzes dont les objectifs sont la préservation de ces milieux riches en biodiversité et la protection et la restauration des zones d'expansion des crues.

Le secteur situé entre le Huillard et le canal d'Orléans sur les communes de Chailly-en-Gatinais et Presnoy, présente un caractère humide et est référencé par l'EPAGE et les élus comme périmètre d'acquisition foncière.

En effet, suite au travail de prospection foncière réalisé entre 2017 et 2018, ce secteur, d'une surface estimée à 30 ha, permettrait de réaliser des aménagements visant à restaurer la fonctionnalité hydraulique de la vallée du Huillard et ainsi réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations.

Aussi, la commune de Villecerf souhaite réaménager le Chemin de randonnée (GR11) afin de faciliter l'accès aux randonneurs et sécuriser le chemin.
Un projet de restauration du cheminement est en cours par la commune de Villecerf et le Département de Seine et Marne.
L'EPAGE du Bassin du Loing est associé au projet afin d'engager un projet plus global permettant de valoriser les zones humides traversées par ce GR.
Le projet étant subordonnée à des acquisitions foncières, les propriétaires privées ont été contactés.

Suite à l'établissement d'un diagnostic complet des zones humides sur le bassin de l'Ouanne, réalisé en 2011 et 2012 par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre à la demande de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, plusieurs secteurs prioritaires à enjeux ont été déterminés pour la préservation de ces zones.
En 2013, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) du Centre a réalisé un diagnostic foncier des zones humides définies comme prioritaires sur la vallée de l'Ouanne. La stratégie d'acquisition foncière définie sur ce bassin est toujours en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L211-1 et suivant,

Vu la loi sur l'eau n°92-03 du 3 janvier 1992 et la loi LEMA n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 concernant l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant que dans le cadre des actions nécessaires à la gestion et à la préservation des eaux et du patrimoine hydraulique du bassin du Loing, l'EPAGE du Bassin du Loing a pour mission d'acquérir des terrains afin de préserver les écosystèmes aquatiques et humides,

Considérant le projet d'acquisition de zones humides sur la vallée du Huillard par l'EPAGE du bassin du Loing afin d'en optimiser leur gestion.

Considérant la délibération du comité syndical n°2025-20, en date du 21 mars 2025, autorisant le Président ou son Vice-Président à signer une convention de partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour entreprendre les démarches de négociation avec les propriétaires (recueil de vente et de résiliation de bail) dont les parcelles sont situées dans le périmètre identifié comme prioritaire,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE

Considérant la signature de la convention de partenariat avec la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), relative au recueil de promesse de vente et de résiliation de bail passée avec la SAFER du Centre, conformément à ladite délibération,

Considérant les promesses de vente ci-dessous référencées :

Commune	Nom du Compte de Propriété	Numéro de parcelles	Prix Principal	Surface (en m²)
Villecerf	LAURAIN	AB104 – AB412 – AB413	500 €	1 145
Amilly	ASSOCIATION DIOCESAINE D'ORLEANS	AV94	570 €	1 140
Presnoy	LETURCQ	ZK47	11 341.46 €	23 457
		TOTAL	**12 411.46 €**	**25 742 m²**

(en annexe les plans des acquisitions foncières)

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de zones humides sur les bassins du Huillard, de la Cléry et du Solin afin d'en optimiser leur gestion sur les communes de Presnoy, Chailly en Gâtinais, La Selle sur le Bied et Villemandeur, conformément aux promesses de vente et protocoles d'accord ci-dessus référencés.

AUTORISE le Président ou le Vice-président Zones Humides ou le Vice-Président Finances à accomplir les formalités et à signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

AUTORISE, si besoin, le Président à signer procuration pour accomplir les formalités et signer les actes de vente aux conditions ci-dessus référencées.

PRECISE que les actes d'acquisitions seront rédigés par actes notariés.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des Conseils Départementaux du Loiret, de l'Yonne, de la Seine et Marne et des Régions Centre Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté et d'Ile de France, l'attribution d'une subvention maximum pour l'acquisition de zones humides.

SOLLICITE auprès de l'EPTB Seine Grand Lac, l'attribution d'une participation maximum pour l'acquisition de zones humides.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 en section d'investissement.

AUTORISE le Président ou son Vice-président à signer valablement les demandes de subventions, les conventions correspondantes ainsi que tout document relatif à la bonne gestion des parcelles (convention de prêt à usage gratuit, convention de chasse, convention de pêche, …).

DIT qu'un plan de gestion global sur l'ensemble des zones humides du Huillard sera défini en partenariat avec les acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

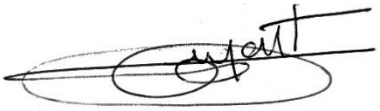
Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Le Président,



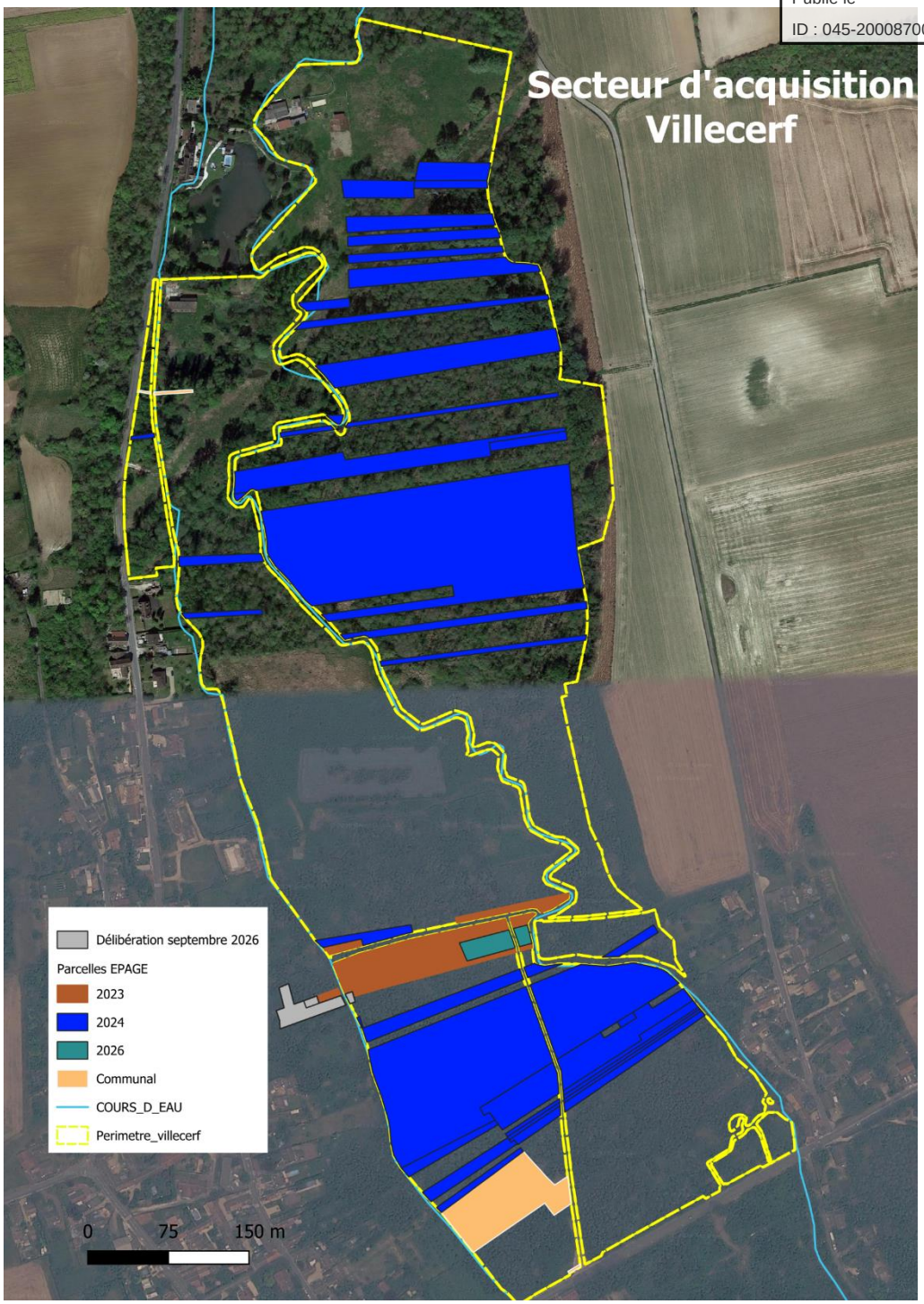
Joël FACY

Le secrétaire de séance,

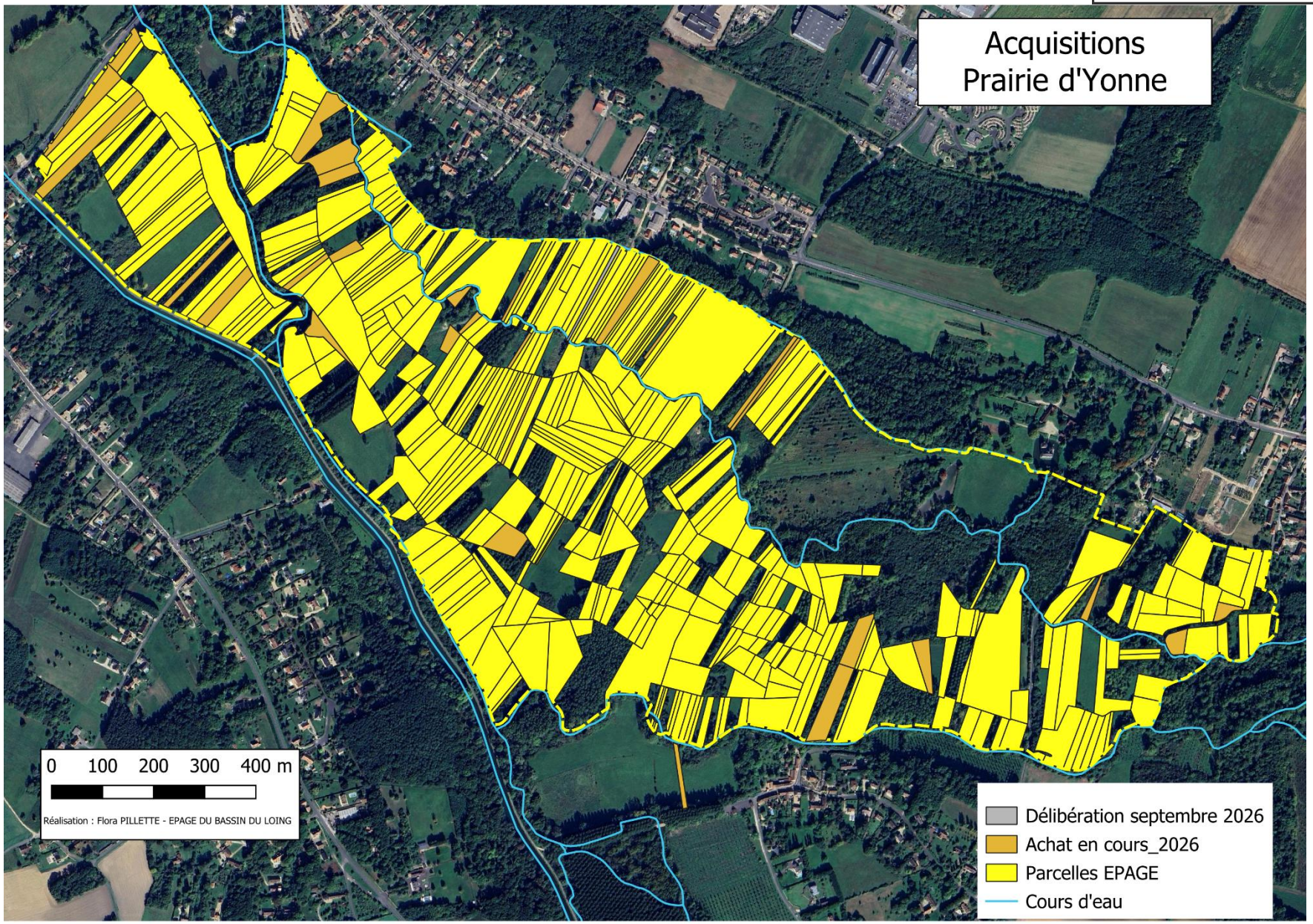


Jean-François DUPORT

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-200087005-20260928-2026_30D-DE

